

L'énergie *nous habite!*

## Administration générale

### Acceptation des comptes :

- Acceptation de la liste des comptes du mois d'octobre 2020 d'une somme de 15 233,72 \$.

### Adjudication d'un emprunt par billets au montant de 382 800 \$ à la suite d'une demande de soumissions publique :

- Les élus ont accepté la proposition de la Banque Royale du Canada au coût réel de 1,54 % pour les cinq prochaines années pour le refinancement du règlement d'emprunt n° 203-2009 (Val-Jalbert) totalisant une somme de 382 800 \$.

## Aménagement du territoire

### Approbation règlements :

- Les élus ont approuvé les règlements ci-dessous :
  - ✓ Ville de Saint-Félicien : le n° 20-008 modifiant son règlement de zonage n° 18-943 de manière à ajouter l'usage « résidences trifamiliales isolées » dans la zone 208-Rbd (secteur Sainte-Monique);
  - ✓ Municipalité de Chambord : le n° 2020-685 de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation et les limites de l'affectation industrielle située en bordure de la route 155 et le n° 2020-686 visant à assurer la concordance au règlement n° 2020-685 modifiant le plan d'urbanisme n° 2018-620 et à autoriser la mise en place d'un réservoir de gaz propane dans la zone agricole 9A;
  - ✓ Municipalité de Saint-François-de-Sales : n° 2020-004 modifiant son règlement de zonage n° 2018-04 de manière à assurer la concordance au règlement n° 2020-03 modifiant le plan d'urbanisme n° 2018-03.

### Adoption – Règlement n° 278-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski à Saint-Félicien :

- Les membres du conseil ont adopté le règlement n° 278-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d'agrandir l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski de Saint-Félicien.

### Reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts :

- Le conseil a adopté le projet de résolution demandant au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de reconduire le Programme d'aménagement durable des forêts pour les cinq prochaines années.

## Développement territorial et socioéconomique

### Avenant 2020-1/Contrat de prêt du Fonds local d'investissement :

- Les élus ont accepté la proposition de la ministre déléguée au développement régional, à savoir le report de la période de remboursement du Fonds local d'investissement jusqu'au 31 décembre 2022 en autorisant le préfet à signer l'avenant à cet effet.

### Stratégie régionale de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre/Contribution :

- La MRC du Domaine-du-Roy a accepté de contribuer financièrement au projet de la Stratégie régionale de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre pour un maximum de 30 000 \$ en argent et 16 500 \$ en services professionnels, et ce, sur deux ans. Les élus ont également désigné M<sup>me</sup> Magali Robert à titre de ressource territoriale affectée à ce projet.

### Fonds d'urgence COVID-19/Fonds régions et ruralité – Adoption de projets :

- Les conseillers ont accepté les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 et du Fonds régions et ruralité :
  - ✓ Maison de répit Les amis d'Hugo : dépenses liées spécifiquement à l'acquisition de mobilier favorisant la distanciation physique : 500 \$;
  - ✓ Service budgétaire de Saint-Félicien : honoraires professionnels liés avec des mesures sanitaires : 500 \$.

### Fonds de développement hydroélectrique – Adoption de projets :

- Les projets suivants ont été acceptés dans le cadre du Fonds de développement hydroélectrique :
  - ✓ Ville de Saint-Félicien : bonification de la piste cyclable entre La Doré–Saint-Félicien : 100 000 \$ (local Saint-Félicien) et 100 000 \$ (local La Doré);
  - ✓ Compétition Vélo2Max : sentier d'initiation : 10 000 \$ local Saint-Félicien et 10 000 \$ territorial.

## Gestion des matières résiduelles

### Approbation – Budget 2021/Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean :

- Les élus ont approuvé le budget 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean prévoyant des revenus ainsi que des charges et affectations de 30 436 135 \$.

## Fonctionnement interne et logistique

### Mise à jour du plan de rétablissement de la COVID-19 :

- Les membres du conseil ont adopté la mise à jour du plan de rétablissement des activités de la MRC du Domaine-du-Roy dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

---

La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy aura lieu le mardi 10 novembre 2020.

---

## Sécurité publique

### Appui – Ville de Dolbeau-Mistassini/Acquisition d'une embarcation pour le sauvetage nautique sur le lac Saint-Jean :

- Les élus de la MRC ont adopté une résolution d'appui à la Ville de Dolbeau-Mistassini dans son projet d'acquisition d'une embarcation pour le sauvetage nautique sur le lac Saint-Jean.

## Territoire non organisé

### Adoption de projets – Politique de retour sur les taxes et les locations de villégiature 2020 :

- Les conseillers ont approuvé les montants recommandés d'aide financière à la suite de l'analyse des différents projets déposés dans le cadre de la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2020, et ce, pour une somme de 13 780 \$.

### Contribution financière – Projet de restauration de traverses de cours d'eau/Zec de la Lièvre :

- Le conseil a accordé une somme de 7 037,77 \$ à la Zec de la Lièvre pour la réalisation d'un projet de remplacement de ponceau dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau.

### Deuxième versement – Services de la Sûreté du Québec :

- Les membres du conseil ont autorisé le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec en 2020 du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, et ce, d'une somme de 30 878 \$.

## Santé et services sociaux

### Accréditation « Communauté bleue » :

- Afin d'obtenir l'accréditation « Communauté bleue », le conseil a adopté les trois résolutions suivantes :
  - ✓ Reconnaître le droit humain à l'eau et aux services d'assainissement;
  - ✓ Bannir ou éliminer graduellement la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics dans les établissements de la MRC et lors de ses activités;
  - ✓ Promouvoir des services d'eau potable et d'eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public.

Pour plus d'information :